

## COMPTE RENDU DE LA REUNION du 15 mai 2006

L'an deux mille six et le quinze mai à 20 Heures, le conseil municipal de Pujols sur Ciron, convoqué le 6 mai 2006, s'est réuni sous la présidence de M. CLAVIER Dominique, maire.

Etaient présents :

Mme et MM. les adjoints : Mme TAUZIN, MM. LAURET, DESCAMPS, LAFON.

Mmes et MM. les conseillers : Mmes DOUENCE, LACHAIZE, LARRAILLET.

MM. TAUDIN, DUCOUSSO, DESQUEYROUX, GUERRERO.

Avaient donné pouvoir :     Mme MARCHEGAY à Mme DOUENCE  
  M. DOUABIN à Mme TAUZIN

Etait absent :                    M GERBEAU

Ordre du jour :

- délibération pour adoption des statuts de la Communauté De Communes du canton de Podensac
- délibération pour approbation des statuts du Syndicat des Eaux de Budos
- délibération pour crédits supplémentaires
- C.U. parcelle B 228
- C.U. parcelle B 141
- C.U. parcelles B 471 (p) 460 (p) 470 (p)
- C.U. parcelles B 471 (p) 460 (p)
- délibération pour aliénation chemin rural n°3 (Pinguet)
- questions diverses

Le conseil municipal débute à 20 heures.

M. LAFON est désigné secrétaire de séance.

M. GUERRERO précise que pour la journée « nature » du 9 avril, la contenance de la benne était de 15m<sup>3</sup> et non de 3m<sup>3</sup>.

Le compte rendu de la réunion du 10 avril 2006 est signé par tous les membres présents ou représentés.

### **1) délibération pour adoption des statuts de la Communauté De Communes du canton de Podensac**

L'« entretien des chemins de randonnées inscrits au Plan départemental : fauchage et élagage », les « affluents de la Garonne... » et le « Tourisme : promotion et soutien de l'offre et des produits touristiques » sont transférés à la C.D.C.

A la question de Mme LARRAILLET concernant le Tourisme, le maire répond que cela n'a pas d'incidence financière pour la commune mais qu'il semble plus intéressant d'envisager l'action touristique à l'échelle de la C.D.C., voire du Pays.

Par contre concernant la participation au Syndicat de la Vallée du Ciron, il y a transfert de charges de la commune vers la C.D.C. et désormais la représentation au sein de cette instance est assurée que par des élus C.D.C.

Concernant le Ciron, le S.A.G.E. (Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux) prend en compte l'aspect touristique.

### DELIBERATION

Le conseil municipal,

Vu l'arrêté de création de la Communauté de communes du canton de Podensac en date du 29 décembre 2003,

Vu la délibération du Conseil communautaire du 7 avril 2006 approuvant les nouveaux statuts de la Communauté de communes,

ADOpte les statuts de la Communauté de communes annexés à la présente délibération

VOTE : unanimité

## **2) délibération pour approbation des statuts du Syndicat des Eaux de Budos**

« L'assainissement autonome comprenant : l'entretien des installations existantes » est supprimé des statuts du Syndicat des eaux de Budos.

En effet, le S.P.A.N.C. (Service Public d'Assainissement Non Collectif) est une compétence prise par la C.D.C. et ne peut donc figurer dans deux organismes.

De manière pratique, c'est la Lyonnaise des Eaux qui assure les contrôles.

### **DELIBERATION**

La Communauté de Communes du Canton de Podensac créée par arrêté préfectoral du 29 décembre 2003 s'est dotée de la compétence « Inventaire et contrôle de l'état de l'assainissement individuel ».

Or, les statuts du Syndicat des Eaux de Budos incluait la compétence optionnelle « Assainissement autonome comprenant \* l'entretien des installations existantes ».

Les quatre communes membres du Syndicat des Eaux font partie de la Communauté de Communes. Il convient donc, en référence aux articles L. 5214-22 et R. 5214-2 du CGCT de procéder à une réduction des compétences du Syndicat.

Monsieur le Maire donne lecture au conseil municipal de la nouvelle rédaction de l'article 1 des statuts en faisant part des modifications apportées.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

AYANT ENTENDU l'exposé du Maire,

VU la délibération du Syndicat des Eaux de Budos en date du 7 avril 2006 approuvant les nouveaux statuts,

APRES DELIBERE,

APPROUVE la nouvelle rédaction des statuts du Syndicat des Eaux de Budos annexés à la présente délibération,

CHARGE Monsieur le Maire de notifier l'accord du conseil municipal à Monsieur le Président du Syndicat des Eaux de Budos.

VOTE : unanimité

## **3) délibération pour crédits supplémentaires**

### **a) commande d'articles de gym pour 997 euros T.T.C.**

#### **DELIBERATION**

Vu la nécessité d'aménager la salle du bas du foyer rural,

le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

ACCEPTE le virement de crédits :

: 2135 - 061 (foyer rural)	: + 1 000 €
: 61522 (entretiens et réparations de bâtiments)	: - 1 000 €
: D 023 (virement à la section d'investissement)	: 1 000 €
: R 021 (virement de la section fonctionnement)	: 1 000 €

### **b) achat appareil photo numérique 300 euros T.T.C. + 25 euros carte memory**

#### **DELIBERATION**

Vu la nécessité d'alimenter en images notre site internet et d'illustrer différents dossiers,

le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

ACCEPTE le virement de crédits :

: 2188 - 048 (acquisition matériel administratif)	: + 330 €
ou - 044 (matériel divers)	
: 61522 (entretiens et réparations de bâtiments)	: - 330 €
: D 023 (virement à la section d'investissement)	: 330 €
: R 021 (virement de la section fonctionnement)	: 330 €

#### **4) C.U. parcelle B 228**

*plan envoyé avec convocation*

Situation de la parcelle appartenant à M. FLORES Antoine

C.U. n° 33-343-06-P4005

Cette parcelle se trouve en zone A.O.C. et hors des P.A.U. (Parties Actuellement Urbanisées).

VOTE négatif : unanimité

#### **5) C.U. parcelle B 141**

*plan envoyé avec convocation*

Situation de la parcelle appartenant à M. FLORES Antoine

C.U. n° 33-343-06-P4006

Cette parcelle se trouve en zone A.O.C. et hors des P.A.U.

VOTE négatif : unanimité

#### **6) C.U. parcelles B 471 (p) 460 (p) 470 (p)**

*plan envoyé avec convocation*

Situation des parcelles appartenant à DAVID Jean-Luc

C.U. n° 33-343-06-P4007

Ces parcelles sont situées hors des P.A.U. De plus, le P.A.D.D. (Projet d'Aménagement et de Développement Durable) présenté au conseil municipal du 13 mars 2006 affirme la volonté d'arrêter l'urbanisation linéaire.

VOTE négatif : unanimité

#### **7) C.U. parcelles B 471 (p) 460**

*plan envoyé avec convocation*

Situation des parcelles appartenant à DAVID Jean-Luc

C.U. n° 33-343-06-P4008

Ces parcelles sont situées hors des P.A.U. De plus, le P.A.D.D. présenté au conseil municipal du 13 mars 2006 affirme la volonté d'arrêter l'urbanisation linéaire.

VOTE négatif : unanimité

Le maire fait part aux élus qu'un recours au Tribunal Administratif a été déposé par M. LEY Dominique (recours en excès de pouvoir à l'encontre des C.U. négatifs 05P4011 et 05P4012).

#### **8) aliénation d'une partie du chemin rural n° 3 (Pinguet)**

*lettre de M. BACQUE et plan envoyés avec convocation*

Les parcelles C 3- 4 - 5 – 6 et 515 appartiennent à M. BACQUE

Suite à la lettre de M. BACQUE du 2 mai 2006, le Maire présente le projet d'aliénation d'une partie du chemin rural n°3, partie longeant les immeubles C 3- 4 - 5 – 6 et 515 appartenant à M. BACQUE

Le conseil municipal, après avoir délibéré,

REFUSE, à l'unanimité des membres présents ou représentés, le principe de l'aliénation.

#### **9) questions diverses**

- permis de conduire « super lourd » :

L'agent d'entretien a obtenu le code et prépare actuellement les épreuves du plateau technique.

- matériel communal :

La commune ayant acheté du matériel neuf procède à la vente de l'ancien tracteur (mise à prix 2 000 euros) et du broyeur (mise à prix 1 000 euros).

- ancienne carrière :

Un arrêté préfectoral nous oblige à faire une évaluation simplifiée des risques (E.P.S.R.) concernant ce site.

Un devis de Hydro 2 cOnseil a été accepté : 2 392 € T.T.C. pour la première étape.

Le coût total est estimé à environ 5 000 euros.

- assainissement :

Un appel d'offres a été lancé par le Syndicat des Eaux de Budos pour la maîtrise d'ouvrage.

La date limite de remise des dossiers est fixée au 22 mai.

- horaires mairie – agence postale :

Le maire présente les nouveaux horaires qui se caractérisent par :

- amplitude d'ouverture plus grande (40 heures mairie et poste contre actuellement 17 H 30 agence postale et 36 H mairie) -l'unicité des lieux permet l'ouverture de l'agence postale aux mêmes horaires que ceux de la mairie-
- une journée d'ouverture en continu le vendredi de 8 H 30 à 19 H 30
- amélioration des conditions de travail du personnel (travail sur 5 jours avec un week-end sur deux de 3,5 jours au lieu de 6 jours de travail continus actuellement)

La date de mise en place sera effective à la rentrée.

- dépôt de pain :

Un boulanger a sollicité le Maire pour un dépôt de pain.

Le maire lui a fait visiter le local de l'agence postale actuelle.

Ce boulanger réaliserait les travaux nécessaires et en contrepartie serait exonéré de loyer jusqu'à la fin de l'année.

La municipalité a donné son accord pour concrétiser ce projet.

- aménagements de sécurité R.D. 116 :

Le coût de l'aménagement de l'îlot ralentisseur sera de 63 000 € T.T.C., 38 000 € seront subventionnés par le Département, 25 000 € à notre charge avec une aide de 1 275 €.

Les travaux seront réalisés courant premier trimestre 2007.

Pour compléter la sécurisation de la R.D. 116, il y aura d'autres aménagements à prévoir. Il conviendra ensuite de travailler sur les autres axes de circulation de la commune.

Une planification sera faite sur les quatre prochaines années.

- projet d'un « city stade » :

Le maire a présenté un projet « city stade ». Il s'agit d'une aire polyvalente de jeux de 24 m x 15 m (basket, volley, hand, foot...) qui sera implantée sur le terrain derrière l'école.

Son utilisation est aussi bien destinée aux scolaires qu'à tous ceux qui veulent pratiquer un sport collectif. Cet équipement peut devenir également un lieu de rencontre pour les jeunes.

Le coût global est de 45 000 € dont 25 % pris en charge par le Conseil Général.

Le maire va rechercher d'autres subventions pour minorer la participation financière de la commune.

Le conseil approuve le projet.

- repas 3<sup>ème</sup> âge :

Il aura lieu le 27 mai.

- réunion d'information ayant pour thème la mémoire :

Mme LARRAILLET organise cette réunion le 10 juin.

Séance levée à 21 H 50.